



OFFRE – MEMBRE DE COMMISSION

La LFP recherche de nouveaux membres pour sa Commission Infrastructures Stades dans le cadre du renouvellement de ses Commissions

Suite à l'élection du nouveau Conseil d'Administration et dans le cadre du nouveau cycle quadriennal, la LFP doit procéder au renouvellement de ses commissions. A ce titre, un appel à candidatures est ouvert pour intégrer de nouveaux membres au sein de la nouvelle formation de la Commission Infrastructures Stades (désignation jusqu'à la fin du mandat actuel, soit fin 2028).

La Commission sera composée de membres et d'un Président. Tous exercent leur fonction de manière bénévole et indépendante. Leur mandat est de 4 ans.

La Commission Infrastructures Stades est compétente pour :

- Veiller au respect par les clubs participant ou accédant aux compétitions organisées par la LFP des obligations relatives aux terrains, installations et équipements sportifs (classement FFF, vidéoprotection, sonorisation...) et décider de la conformité de ces installations ;
- Suivre et accompagner les clubs et/ou les exploitants dans les travaux de construction/rénovation des stades (tribunes, gradins, espaces sportifs, surface de jeu, ...)
- Proposer les aménagements et les modifications pour l'élaboration de la réglementation nationale unique relative aux terrains et infrastructures en lien étroit avec le FFF ;
- Développer l'expertise dans l'installation et/ou l'entretien des surfaces de jeu ;
- Organiser et contrôler le championnat de France des pelouses.

Elle se réunit 1 fois par mois en formation plénière (au siège de la LFP ou en distanciel, en général le mercredi après-midi), et au besoin en distanciel en fonction de l'actualité.

Le/la candidat(e) devra disposer de compétences liées à la construction/rénovation ainsi qu'à l'exploitation des infrastructures utilisées par un club de football professionnel (stades, centre d'entraînement).

Une expérience au sein d'un club dans une fonction liée à l'organisation matérielle des matchs/événements dans un stade, au sein d'un organisme d'exploitation d'enceinte sportive ou de salle de spectacle, ou dans une entité en charge de projet de construction/rénovation d'ERP (architecte, bureau d'étude...etc.) est un plus.

Description des fonctions :

Le/la membre intégrera la Commission Infrastructures Stades dès le début de l'année 2025 et sera amené(e) à participer à l'ensemble des réunions de la Commission.

Les fonctions exercées requièrent une disponibilité régulière lors des réunions de la Commission ainsi qu'un haut niveau de discrétion et de confidentialité, et sont strictement bénévoles. Le/la membre pourra prétendre à la prise en charge de ses frais (déplacement, hébergement), selon le barème fixé par la LFP.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir **avant le 25 octobre 2024** votre CV ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse suivante : olivier.gerardin@LFP.fr

Le choix définitif sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la LFP et à la signature par le(la) membre d'une déclaration d'intérêts et d'un engagement de confidentialité et d'intégrité.